



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mercredi 18 juin 2014 à 13 h, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Jean A. Lalonde, à laquelle sont présents les membres suivants :

M. Paul Herrbach, maire de la ville de L'Île-Cadieux;
M. Patrick Bousez, maire de la municipalité de Rivière-Beaudette;
Mme Aline Guillotte, mairesse de la municipalité de Sainte-Marthe;
M. Jean-Yves Poirier, maire de la municipalité de Saint-Polycarpe;
M. Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion;
M. Claude Pilon, maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac.

Sont également présents monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, ainsi que mesdames Valérie Tremblay, directrice du greffe et du contentieux, et Nadine Ethier, directrice des opérations.

Est absent monsieur Yvan Cardinal, maire de la ville de Pincourt.

Est vacant un siège du secteur 4.

1. BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le préfet souhaite la plus cordiale bienvenue aux membres du comité administratif et constate qu'il y a quorum.

CA 14-06-18-01

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Patrick Bousez** et résolu **d'ouvrir** la séance à 13 h 6.

Proposition adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA 14-06-18-02

Il est proposé par monsieur **Patrick Bousez**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **d'adopter** l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée.

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1. SUIVI DES RÉOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Monsieur le directeur général fait un suivi des résolutions adoptées au comité administratif.

3.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MAI 2014 : ADOPTION

CA 14-06-18-03

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2014 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

Monsieur le préfet accueille madame Alexandra Lemieux, conseillère en aménagement du territoire à la MRC, qui vient présenter aux membres le bilan de la mise en œuvre de la Politique de l'arbre et des boisés ainsi qu'une demande financière de Nature-Action Québec dans le cadre de l'entente de partenariat avec la MRC.

Mme Lemieux revient sur trois grands projets spécifiques pour la région de Vaudreuil-Soulanges :



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

- En 2009, les travaux de végétalisation du corridor riverain de la rivière Delisle en lien avec le corridor forestier;
- En 2011, la planification pour le transfert des 13 000 arbres existants situés sur le site de la future gare intermodale du Canadien Pacifique;
- En 2012, le plan d'action de la Politique de l'arbre et des boisés.

La Politique de l'arbre et des boisés de la MRC est un levier financier important. En trois ans, la MRC a investi un montant de 84 010 \$ pour des travaux totaux dans la région de 1 924 676 \$.

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE L'ARBRE ET DES BOISÉS DANS LE CADRE DU PROJET « CORRIDOR VERT DE VAUDREUIL-SOULANGES » : ENTENTE DE PARTENARIAT

CONSIDÉRANT QUE la MRC est un partenaire de Nature-Action Québec dans le projet du Corridor vert de Vaudreuil-Soulanges depuis 2010;

CONSIDÉRANT le bilan positif des activités du Corridor vert de Vaudreuil-Soulanges depuis 2009 soit 84 010 \$ d'investissements de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour des travaux totaux de 1 924 676 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Corridor vert de Vaudreuil-Soulanges s'étend sur 50 km, de Pointe-Fortune à l'île Perrot, et couvre plus de 18 200 ha de boisés dont les grands massifs forestiers de Rigaud, Sainte-Justine-de-Newton, Saint-Lazare et Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à protéger et à mettre en valeur l'intégrité des boisés et des milieux naturels d'importance formant le Corridor vert de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE Nature-Action Québec demande une contribution financière de vingt-deux-mille dollars (22 000 \$) de la part de la MRC pour l'année 2014-2015;

CONSIDÉRANT QUE le projet cadre avec la *Politique de l'arbre et des boisés* de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 61001 419;

POUR CES MOTIFS,

CA 14-06-18-04

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Patrick Bousez** et résolu **d'autoriser** l'entente de partenariat avec Nature-Action Québec pour la mise en œuvre du projet du Corridor vert de Vaudreuil-Soulanges pour 2014-2015;

que la MRC de Vaudreuil-Soulanges **octroie** une contribution financière de vingt-deux-mille dollars (22 000 \$) pour la réalisation de ce projet;

d'autoriser le préfet et le directeur général à signer cette entente.

Proposition adoptée.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

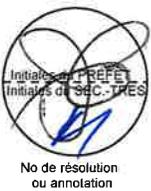
5.1. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

5.1.1. APPROBATION DES LISTES DES COMPTES PAYÉS, À PAYER ET DES DÉPÔTS DIRECTS

CA 14-06-18-05

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Paul Herrbach** et résolu **d'adopter** la liste MRC 14-06-18.

Proposition adoptée.



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 14-06-18, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

Monsieur Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, prend son siège à 13 h 30.

5.1.2. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'ÉTAT DES FINANCES

Monsieur le préfet accueille madame Nadine Ethier, directrice des opérations à la MRC, pour présenter aux membres le rapport sur l'état des finances. Ce rapport sera également déposé au conseil du mois de juin par monsieur le directeur général.

5.1.3. ACHATS

Aucun sujet traité.

5.1.4. APPUIS, PUBLICITÉS, COMMANDITES ET INVITATIONS

5.1.4.1. TOURNOI DE GOLF DE LA FONDATION DE L'HÔPITAL DU SUROÏT

Monsieur le directeur général rappelle le tournoi de golf de la Fondation de l'Hôpital du Suroît qui aura lieu le 10 septembre 2014 au club de golf Summerlea.

CA 14-06-18-06

Il est proposé par madame **Aline Guillotte**, appuyé par monsieur **Patrick Bousez** et résolu **d'acheter** deux (2) billets pour un montant total de sept-cents dollars (700 \$) à même le poste budgétaire 02 11000 999.

Proposition adoptée.

5.1.4.2. GUIDE SUR LA GESTION DES COURS D'EAU DU QUÉBEC : DEMANDE DE FINANCEMENT

Monsieur le directeur général rappelle la demande de financement de l'Association des gestionnaires régionaux du Québec (AGRCQ) pour la production d'un guide sur la gestion des cours d'eau du Québec.

CA 14-06-18-07

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Patrick Bousez** et résolu **d'accorder** une aide financière de cinq-cents dollars (500 \$) à l'Association des gestionnaires régionaux du Québec (AGRCQ) pour la production d'un guide sur la gestion des cours d'eau du Québec à même le poste budgétaire 02 46000 349.

Proposition adoptée.

5.2. GREFFE ET LÉGISLATION

5.2.1. SIMULACRE D'ÉLECTION : INFORMATION

Monsieur le directeur général informe les membres qu'un simulacre d'élection aura lieu le mercredi 25 juin à 19 h, avant la séance ordinaire du conseil, afin de combler le poste vacant du secteur 4 au comité administratif.

5.2.2. APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'ENTRETIEN DU COURS D'EAU DES SIX-ARPENTS : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder aux travaux d'entretien du cours d'eau des Six-Arpents sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 438 du Code municipal;

POUR CES MOTIFS,

CA 14-06-18-08

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **d'autoriser** l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à procéder à



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

un appel d'offres sur invitation pour les travaux d'entretien du cours d'eau des Six-Arpents (Bassin 6 : Coteau-du-Lac 20,83 %, Les Cèdres 63,04 %, Saint-Clet 10,30 % et Saint-Lazare 5,83 %).

Proposition adoptée.

5.2.3. ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉCOMMUNICATION RADIO INCENDIE : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT les besoins pour l'entretien des équipements de télécommunication radio incendie sur le territoire et pour l'accès à un service d'urgence 24 heures/24, 7 jours/semaine;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme *MetroCom Canada* datée du 11 juin 2014 pour les services d'une (1) année, soit du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015;

CONSIDÉRANT QUE la firme a une excellente connaissance du réseau de télécommunication de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la firme est située dans la région de Montréal;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 29000 339;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Patrick Bousez**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **d'octroyer** un contrat d'entretien à la firme *MetroCom Canada* pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 pour un montant de dix-huit-mille-quatre-cent-quatre-vingt-sept dollars et quatre-vingt-dix-huit cents (18 487,98\$) incluant les taxes et **d'autoriser** le préfet et le directeur général à signer les documents nécessaires.

Proposition adoptée.

5.2.4. ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES RÉGIONAUX DES COURS D'EAU DU QUÉBEC (AGRCQ) : NOMINATION

CONSIDÉRANT QUE le mandat de l'association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) est d'assurer la représentativité de ses membres, de défendre les intérêts de ses membres et de faire connaître les préoccupations des membres quant à leurs responsabilités en matière de gestion des cours d'eau et des lacs;

CONSIDÉRANT QUE les membres sont des gestionnaires régionaux;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit nommer un représentant et un substitut à l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec;

CONSIDÉRANT le besoin d'avoir un substitut;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Paul Herrbach** et résolu **de nommer** monsieur Jocelyn Cardinal, chef de bureau de projets à la MRC, à titre de substitut à l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ).

Proposition adoptée.

5.2.5. COMITÉ DE PILOTAGE MÉTROPOLITAIN SUR L'ÉLABORATION DES PLANS DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM) : NOMINATION

CONSIDÉRANT QUE le mandat du comité de pilotage métropolitain sur l'élaboration des PDZA de la communauté métropolitaine de Montréal est de :

CA 14-06-18-09

CA 14-06-18-10



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

- Partager la vision et les objectifs métropolitains à l'égard de la mise en valeur du territoire et des activités agricoles;
- Effectuer le suivi des travaux d'élaboration des PDZA par les MRC et agglomérations afin de s'assurer de leur bon déroulement et de leur conformité avec les objectifs, la démarche et les attentes proposés dans le Guide du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) ainsi que les objectifs découlant du présent protocole;
- Soutenir les travaux des MRC et agglomérations en vue de définir des mesures de mise en œuvre concrètes et réalistes des PDZA;
- Animer des événements ponctuels visant à faire état de diverses expériences en matière d'agriculture périurbaine et convenir d'une stratégie de communication.

CONSIDÉRANT QUE les membres sont des représentants de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), du MAPAQ, de l'Union des producteurs agricoles (UPA), du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et un représentant de chaque MRC qui élabore un PDZA;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit nommer un représentant et un substitut au Comité de pilotage métropolitain de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);

CONSIDÉRANT le besoin d'avoir un substitut;

POUR CES MOTIFS,

CA 14-06-18-11

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu de nommer monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la MRC, à titre de substitut au Comité de pilotage métropolitain sur l'élaboration des plans de développement de la zone agricole (PDZA) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Proposition adoptée.

5.3. BÂTIMENTS

Aucun sujet traité.

6. COMMUNICATIONS

Aucun sujet traité.

7. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet traité.

8. SÉCURITÉ

8.1. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1.1. FACTURATION DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC : RETOUR SUR LA RENCONTRE À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

Monsieur le directeur général informe les membres de la rencontre avec les représentants de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) au sujet de la facturation de la Sûreté du Québec (SQ). Il souligne que la FQM et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) n'auraient pas dû être au dossier relatif à la compensation et à la péréquation pour les services de la police. Ce dossier est de niveau national.

Il revient également sur la rencontre avec les représentants de la Régie de police de Memphrémagog. Il informe les membres qu'une partie de la MRC a les services de la SQ et paie 92 % de la facture tandis qu'une petite partie du territoire, soit 32 000 habitants, a son propre corps de police et paie 100 % de la facture réelle. La prestation de service de leur police est basée sur le coût réel. Par exemple, lorsqu'il y a des policiers en maladie, ils sont remplacés. Également, il souligne que leur cour municipale est rentable.



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Monsieur Beaudoin souligne que les services de la SQ devraient coûter 53 %, tel que promis, alors que nous payons 80 %. Environ 24 MRC paient plus de 80 % de la facture de la SQ. Une centaine de municipalités locales font de la péréquation à la place du gouvernement du Québec ce qui permet, par exemple, à la MRC de Bonaventure de payer 18 % de leur facture de police.

Monsieur Beaudoin va rencontrer la Régie de police de Saint-Laurent et de la MRC des Collines-de-l'Outaouais. De plus, le 4 juillet prochain, une rencontre est prévue avec les représentants de la SQ afin de faire des demandes spécifiques et spécifiées.

Au prochain conseil, un tableau comparatif sur les coûts des services de police sera remis aux membres afin de connaître la péréquation payée par l'ensemble des MRC au Québec au nom du gouvernement du Québec et qui permet à d'autres MRC de payer entre 18 et 80 % de la facture de police.

Monsieur Beaudoin souligne également qu'il serait trop long de revenir sur la formule de calcul de la facturation. Il est mieux de revenir sur le 53 % promis, donc de demander un remboursement entre le 112 % et le 53 %, ce qui baserait le coût de police à 5,8 millions de dollars. En fonction des chiffres donnés par le gouvernement, la cour municipale devrait avoir des revenus de 3,4 millions de dollars par année au lieu de 1,2 million. L'une des principales raisons est une problématique de gestion à la SQ.

Monsieur Beaudoin mentionne que le gouvernement se questionne sur la réforme policière ce qui pourrait faire monter le coût de la police de 53 % à 80 %, ce qui aurait comme effet d'augmenter les coûts de 6,4 millions de dollars pour la région.

Des pressions seront faites par la FQM et l'UMQ. La possibilité de faire un regroupement de MRC dans la même situation afin d'avoir une force politique est à évaluer.

Le dossier est à suivre de près.

8.2. SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet traité.

8.3. SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

9. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

10. ENVIRONNEMENT

10.1. COURS D'EAU

Aucun sujet traité.

10.2. MATIÈRES RÉSIDUELLES

10.2.1. MISSION À LONDRES : RETOUR

Monsieur Paul Herrbach informe les membres que la technologie étudiée lors de sa mission à Londres comporte plusieurs avantages et permet de la flexibilité. Il a encore des analyses et des vérifications à effectuer. Ce dossier continue à progresser et à être étudié à la Table en environnement.

10.2.2. TRAITEMENT DES MATIÈRES SANS ÉCOCENTRE : ÉTUDE ET SCÉNARIO

Monsieur le directeur général explique aux membres qu'il reviendra avec ce point au conseil de juin suite à la Table en environnement de ce jour.



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

10.3. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun sujet traité.

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

11.1.1. AVIS DE CONFORMITÉ

11.1.1.1. VILLE DE COTEAU-DU-LAC – RÈGLEMENT NUMÉRO URB-300.3

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro URB-300.3 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro URB-300 afin de modifier certaines dispositions, effectuer des corrections et modifier les grilles des usages et des normes applicables à certaines zones;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro URB-300.3 de la ville de Coteau-du-Lac indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 14-06-18-12

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro URB-300.3 de la ville de Coteau-du-Lac.

Proposition adoptée.

11.1.1.2. MUNICIPALITÉ DES CÈDRES – RÈGLEMENT NUMÉRO 305-22-2014

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 305-22-2014 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 305-2008 relativement à certaines définitions, aux bâtiments accessoires, aux aires de stationnement, aux espaces libres, aux clôtures et aux arbres;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 305-22-2014 de la municipalité des Cèdres indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 14-06-18-13

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 305-22-2014 de la municipalité des Cèdres.

Proposition adoptée.

11.1.1.3. VILLE DE L'ÎLE-PERROT – RÈGLEMENT NUMÉRO 620-3

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 620-3 a pour objet la modification du Règlement numéro 620 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'abroger certains articles et d'ajouter l'assujettissement de certaines zones;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 620-3 de la ville de L'Île-Perrot indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 14-06-18-14

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 620-3 de la ville de L'Île-Perrot.



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Proposition adoptée.

11.1.1.4. VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT – RÈGLEMENTS NUMÉROS 437-28 ET 510

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 437-28 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 437 afin de modifier certaines dispositions et d'ajouter certaines zones;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 510 a pour objet l'adoption d'un règlement sur les usages conditionnels;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéros 437-28 et 510 de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 14-06-18-15

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **que** le comité administratif **émette** les certificats de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéros 437-28 et 510 de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

Proposition adoptée.

11.1.1.5. VILLE DE PINCOURT – RÈGLEMENT NUMÉRO 780-11

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 780-11 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 780 afin de retirer certaines normes en matière d'affichage dans les zones C2-01 et C2-02;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 780-11 de la ville de Pincourt indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 14-06-18-16

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 780-11 de la ville de Pincourt.

Proposition adoptée.

11.1.1.6. VILLE DE SAINT-LAZARE – RÈGLEMENT NUMÉRO 928

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 928 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 771 afin de réduire la superficie minimale de terrain requise pour la catégorie d'usages « Habitation » de la zone E-102 et de modifier les limites des zones E-102 et E*-098;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 928 de la ville de Saint-Lazare indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 14-06-18-17

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 928 de la ville de Saint-Lazare.

Proposition adoptée.



11.1.1.7. MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON – RÈGLEMENTS NUMÉROS 311-2, 312-1, 313-1, 314-3 ET 335

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 311-2 a pour objet la modification du Règlement du plan d'urbanisme numéro 311 afin d'assurer la conformité au Règlement numéro 167-12 adopté par la MRC relatif aux îlots déstructurés, d'autoriser la coupe à blanc en zone agricole et de protéger un puits;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 312-1 a pour objet la modification du Règlement des permis et certificats numéro 312 afin de distinguer et de préciser le coût d'un permis de construction pour un bâtiment accessoire;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 313-1 a pour objet la modification du Règlement de lotissement numéro 313 en ce qui a trait au morcellement des lots des zones R-F-20 et R-F-25 afin d'assurer la conformité au Règlement numéro 167-12 adopté par la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 314-3 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 314 afin de modifier certaines définitions et d'assurer la conformité au Règlement numéro 167-12 adopté par la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 335 a pour objet l'adoption d'un Règlement sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéros 311-2, 312-1, 313-1, 314-3 et 335 de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 14-06-18-18

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **que** le comité administratif **émette** les certificats de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéros 311-2, 312-1, 313-1, 314-3 et 335 de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton.

Proposition adoptée.

11.1.1.8. VILLE DE VAUDREUIL-DORION – RÈGLEMENTS NUMÉROS 1274-16, 1275-209 ET 1275-210

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1274-16 a pour objet la modification du Règlement des permis et certificats et de régie interne numéro 1274 afin de modifier les infractions et peines relatives à l'abattage d'arbres, d'établir un tarif d'honoraires pour les permis de construction de catégorie « installation septique » et de modifier la définition du mot « lac »;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1275-209 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier les usages qui sont autorisés dans la classe d'usages « Industrie mixte (I2) »;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1275-210 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 1275 afin de régir le raccord des réseaux parapublics dans les zones H3-631 et H3-657;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéros 1274-16, 1275-209 et 1275-210 de la ville de Vaudreuil-Dorion indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 14-06-18-19

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **que** le comité administratif **émette** les certificats de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements 1274-16, 1275-209 et 1275-210 de la ville de Vaudreuil-Dorion.



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Proposition adoptée.

12. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Monsieur Guy Pilon informe les membres sur la gouvernance en transport et précise que le rapport sera déposé en septembre prochain.

En ce qui concerne la rencontre avec monsieur Denis Coderre, maire de Montréal, monsieur le préfet souligne l'intérêt de celui-ci pour une rencontre à l'automne afin de discuter de certaines problématiques de la région. Il précise le désir de monsieur Coderre de travailler avec les deux couronnes.

13. DÉVELOPPEMENT

13.1. PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

13.1.1. SOMMET ÉCONOMIQUE : RETOUR

Monsieur le préfet fait un retour sur le sommet économique qui a eu lieu le 11 juin dernier. Il mentionne que ce fût un grand succès. Sous le thème du sommet « S'affirmer », une conférence intitulée « Changer notre modèle d'affaires » a été offerte aux participants. L'annonce du pôle logistique a été bien accueillie par les participants qui sont maintenant des ambassadeurs du dossier. Les membres félicitent le personnel du Centre local de développement (CLD) pour le travail accompli dans l'organisation de ce sommet. Une lettre de félicitations sera envoyée à cet effet.

13.2. DÉVELOPPEMENT SOCIAL

13.2.1. TRANSPORT : SUIVI

Monsieur Guy Pilon fait un suivi aux membres de la rencontre sur le transport dans Vaudreuil-Soulanges qui a eu lieu le 12 juin dernier. Il brosse le portrait sommaire du transport adapté et du transport bénévole des aînés, des personnes en perte d'autonomie et des personnes handicapés sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges. Ce sont six organismes accrédités en accompagnement et en transport bénévole qui s'occupe du transport. On compte 94 bénévoles qui font 15 700 heures de bénévolat par année soit 7 065 accompagnements par année. Le bilan démontre que 16,7% des bénévoles ont plus de 75 ans, 50% des bénévoles sont âgés entre 65 et 74 ans et 33,3 % sont âgés entre 55 et 64 ans. Pour les usagers, il est à noter que 16,7 % sont âgés entre 55 et 64 ans, près de 66,7% sont âgés entre 65 et 74 ans et 16,7 % ont plus de 75 ans.

En ce qui concerne l'hémodialyse, le portrait souligne qu'il y a 27 usagers par mois en pré-dialyse, 35 usagers trois fois par mois en hémodialyse et 10 usagers par mois en dialyse péritonéale.

Il souligne que deux tables seront formées au prochain conseil soit une table technique et une autre politique.

Monsieur Pilon mentionne que le coût pour le transport d'une personne est d'environ 25 000\$ par année.

Le préfet rappelle l'annonce d'un hôpital dans Vaudreuil-Soulanges par le ministre Barrette et il souligne que le choix du terrain est à venir.

La MRC va organiser une rencontre avec les députés afin que ce portrait leur soit présenté.

14. AFFAIRES NOUVELLES

14.1. PISTE CYCLABLE SOULANGES : DEMANDE DE PARTENARIAT DE LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES

Monsieur le directeur général fait le dépôt d'un extrait de résolution de la municipalité de Pointe-des-Cascades demandant à la MRC d'être un partenaire dans le développement et l'opérationnalisation de la piste cyclable Soulanges.



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Il mentionne que ce point est transféré à un prochain comité régional d'aménagement.

14.2. ENTENTE DE PARTENARIAT DE CONSOLIDATION ET DÉVELOPPEMENT AVEC LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU PARC HISTORIQUE DE LA POINTE-DU-MOULIN : DÉPÔT

Monsieur le directeur général fait le dépôt d'un extrait de résolution de la ville de Pincourt concernant une participation financière annuelle de la ville pour les quatre (4) prochaines années (2014-2015-2016-2017) accordée dans le cadre de l'entente de partenariat avec la Société de développement du Parc historique de la Pointe-du-Moulin.

15. RAPPORT DES ÉLUS

Monsieur Jean-Yves Poirier a beaucoup apprécié sa participation au colloque annuel « Les Arts et la Ville » qui s'est tenu à Alma en début juin. Il précise qu'il y a eu d'excellentes présentations comme celle de madame Nadine Maltais, agente de développement culturel et social à la MRC, et celle de monsieur Michel Vallée, directeur des arts et de la culture de la ville de Vaudreuil-Dorion. Il ajoute que les élus devraient participer davantage à ce type d'activités, car on en ressort grandi et mieux informé.

Monsieur Guy Pilon mentionne qu'il serait important de mettre sur pied des forums d'échanges informels entre les maires, les conseillers des municipalités et les fonctionnaires, selon leurs champs d'interventions, afin de permettre le réseautage.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Un commerçant situé à la sortie 28 de l'autoroute 40 informe les membres qu'il a déposé une proposition pour revitaliser cette partie de la ville de Vaudreuil-Dorion.

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu que la séance soit levée à 14 h 21.

Proposition adoptée.


JEAN A. LALONDE
Préfet


GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général
et secrétaire-trésorier

CA 14-06-18-20